

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présent : 12 Procuration : 3 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Réf : 2267 Renouvellement M. BRAY Dominic Concession</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux le un juin Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)</p> <p><u>Date de convocation</u> : 25 mai 2022</p> <p><u>Présents</u> : - M. MUFFAT Michel (la Ranche) - M. MUFFAT Bruno - M. DENNE Jean – Claude - M. GAILLARD Guy - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie – Laure - M. COCCOZ Patrick - - Mme MCQUADE Alisha - Mme QUOEX Valérie - M. DUCHEMIN Vincent -</p> <p><u>Absents ou excusés</u> : M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel (la Glière) - Mme MICHAUD Carole</p> <p><u>Procuration</u> :</p> <p>M. BRAIZE Richard à Mme TAVERNIER Marie M. MUFFAT Michel (la Glière) à M. MUFFAT Michel (la Ranche) Mme MICHAUD Carole à Mme TAVERNIER Marie</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme SIBIL Christine</p>
--	--

Monsieur le maire, propose au conseil municipal d'autoriser dans le cadre d'une concession de terrain aux Lindarets à M. BRAY Dominic, le renouvellement. parcelle D2323, 2328,2358 pour 600 m2 dont le bail se terminait le 30 octobre 2021.

Il propose d'accepter à compter de cette date le renouvellement pour une période de 18 années sur la base du tarif de concession applicable à la date du renouvellement par délibération spécifique du conseil municipal en date du 29 février 2013.

Lors du renouvellement une régularisation des loyers sur cette nouvelle base sera opérée, à compter du 30 octobre 2021.

Il précise que tous les frais seront supportés par les parties. Et que le nouvel acquéreur se substitue de plein droit aux droits et obligations découlant de la présente concession.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* **ACCEPTE.** dans le cadre d'une concession de terrain aux Lindarets à M. BRAY Dominic, le renouvellement. parcelle D2323, 2328,2358 pour 600 m2 dont le bail se terminait le 30 octobre 2021.

* **INDIQUE** que le renouvellement pour une période de 18 années sur la base du tarif de concession applicable à la date du renouvellement par délibération spécifique du conseil municipal en date du 29 février 2013.

* **PREND NOTE** qu'une régularisation des loyers sur cette nouvelle base sera opérée, à compter du 30 octobre 2021

* **PRECISE** que tous les frais seront supportés par les parties. Et que le nouvel acquéreur se substitue de plein droit aux droits et obligations découlant de la présente concession.

* **CHARGE** Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire

Après transfert- en Sous-préfecture

Le Maire

DENNE Jean - Claude

